

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril 2017 - Délibération n° 2017/077

Objet : AFFECTATION RESULTATS 2016 – BUDGET GENERAL DE L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES BOURGANEUF – ROYERE DE VASSIVIERE

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PAPIER – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – MAZIERE – MARTINEZ – PEROT – SCAFONE – PAMIES – GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON – POITOU – NOUAILLE.

Pouvoirs :

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances :

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU – M. FASSOT représente M. GIRON – Mme DESSEAUVE représente Mme COLON – M. MEYER représente M. MARTINEZ – Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES – M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	54	59		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
59	-	-	-	-

Le Conseil Communautaire, après avoir examiné et adopté le compte administratif 2016 de la Communauté de Communes Bourgneuf – Royère de Vassivière, statue sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement sur le budget général de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière

Prenant en considération les éléments suivants :

Pour mémoire

Déficit d'investissement antérieur reporté	-	188 059.88 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+	541 617.19 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Solde d'exécution de l'exercice 2016	+	714 616.21 €
Solde d'exécution cumulé	+	526 556.33 €

Restes à réaliser au 31.12.2016

Dépenses d'investissement	-	276 878.97 €
Recettes d'investissement	+	299 888.91 €
Solde	+	23 009.94 €

Besoin de financement

Rappel du solde d'exécution cumulé	+	526 556.33 €
Rappel du solde de RAR	+	23 009.94 €
TOTAL	+	549 566.27 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat propre à l'exercice 2016	-	103 343.13 €
Excédent antérieur reporté	+	541 617.19 €
TOTAL A AFFECTER	+	438 274.06 €

→ Dit que ces résultats seront additionnés à ceux de l'ex Communauté de Communes CIATE et porter en cumulé au budget primitif 2017 du budget général de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière de la manière suivante :

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Solde d'exécution de l'exercice 2016 (+311 056.20 € + 714 616.21 €)	+	1 025 672.41 €
Solde d'exécution cumulé (+ 170 452.73 € + 526 556.33)	+	697 009.06 €

Restes à réaliser au 31.12.2016

Dépenses d'investissement (- 1 276 843.00 € - 276 878.97 €)	-	1 553 721.97 €
Recettes d'investissement (+ 701 752 € + 299 888.91 €)	+	1 001 640.91 €
Solde	-	552 081.06 €

<u>Besoin de financement</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 697 009.06 €
Rappel du solde de RAR	- <u>552 081.06 €</u>
TOTAL	+ 144 928.00 €

<u>Résultat de fonctionnement à affecter</u>	
Résultat propre à l'exercice 2016 (+ 35 533.39 € - 103 343.13 €)	- 67 809.74 €
Excédent antérieur reporté (+ 340 815.90 € + 541 617.19 €)	+ <u>882 433.09 €</u>
TOTAL A AFFECTER	+ 814 623.45 €

→ Décide d'affecter le résultat cumulé des deux anciennes collectivités de la section de fonctionnement comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2017)

NEANT

2/ Affectation complémentaire « en réserves » (crédit du compte 1068 sur le BP 2017)

NEANT

3/ reprise en section de fonctionnement au BP 2017 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de

814 623.45 €

4/ reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 recettes d'un excédent d'investissement reporté de

697 009.06 €

→ Précise que les restes à réaliser inscrits au budget général relatif à la création d'une zone artisanale sur la commune d'Ahun seront reportés au Budget primitif 2017 du budget annexe « zones économiques »

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

